

2008/405 - MAISON DU JUDO - RENOVATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES – 12-14, RUE SAINT THEODORE – 69003 LYON – OPERATION N° 03 156 538 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

“Par délibération n° 2003/3138 du 17 novembre 2003, vous avez approuvé le projet de rénovation des installations thermiques pour l’année 2004 dont le montant est fixé à 1 595 000 € TTC.

La Commission d’Appel d’Offres a statué ainsi :

Opération : Maison du Judo - Rénovation des installations thermiques

Marché de travaux

Lot unique :	Chauffage – Ventilation
A été attribué à :	RABY
Pour un montant de :	250 943,90 € HT.

Vu la délibération n° 2003/3138 du 17 novembre 2003 ;

Vu la Commission d’Appel d’Offres en date du 17 juin 2008 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l’avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des marchés publics ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché de travaux relatif à l’opération « Maison du Judo - Rénovation des installations thermiques » suivant :

Lot unique :	Chauffage – Ventilation
Attribué à :	RABY
Pour un montant de :	250 943,90 € HT.

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs au lot unique chauffage-ventilation de l'opération de rénovation des installations thermiques de la Maison du Judo dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY